

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 510

présenté par
M. Brard-----
à l'amendement n° 319 rect. de M. Riester

à l'ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« sept »,

le mot :

« trente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.